

**MAIRIE DE BOUC BEL AIR
PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 13 AVRIL 2026
A 18 heures 30**

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Stéphan PIERRACCINI, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Michel DAURELLE, Marie-Annick BOUVIER, Julien ESTERINI, Dominique BIECHE, Pierre NÈGRE, Patrick CROUZAUD, Michèle DECHAUD, Patrick SEREKIAN, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Margalith PAULET, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Marion REVALOR, Cyril CICCARIELLO, Karine CHAMPS-ROUGON, Alexandra CHELU, Kelly NOLASCO, Julien SIMIONE, François DENIAU, Ange GIARDINA, Mathieu MORATEUR, Geneviève MARTIN, Bruno AUBRY, Hervé PLISSON.

POUVOIR : Christophe CAMUS à Mathieu PIETRI.

RAPPEL : la vidéo intégrale du conseil municipal est retransmise en différé enregistrée sur le site de la ville boucbelair.fr

Monsieur le Maire propose que Monsieur SIMIONE Julien soit désigné comme secrétaire de séance ; ceci étant fait, il procède à l'appel. Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil municipal, qui comporte 11 rapports, ainsi trois questions diverses et trois amendements déposés par l'opposition.

Monsieur le Maire donne lecture de sa déclaration.

N°26.03.01 – Adoption des comptes rendus de séance du 21 mars et 30 mars 2026.

Monsieur le Maire met les comptes rendus aux voix : **ils sont adoptés à l'Unanimité**

N°26.03.02 – Règlement budgétaire et financier de la commune.

Madame SURACE rapporte le dossier.

Un amendement a été déposé par la liste « Vivre mieux à Bouc-Bel-Air ». Il vise à simplifier le règlement budgétaire et financier, en le recentrant sur ses obligations légales, en précisant les durées de validité des AP-AE, en supprimant les procédures internes superflues et en améliorant la lisibilité du document.

Une mise à jour du règlement budgétaire, portant sur des corrections techniques, a été transmise aux membres du Conseil municipal.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : 27 pour, 1 abstention (M. Hervé PLISSON) 5 contre (Mme Geneviève MARTIN, MM. Bruno AUBRY, François DENIAU, Mathieu MORATEUR, Ange GIARDINA) : **elle est adoptée à la Majorité**

N°26.03.03 - Présentation du Rapport d'Orientation budgétaire 2026.

Madame SURACE donne lecture de sa déclaration et présente le rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la délibération relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.04 – Création de postes permanents au registre des effectifs.

Monsieur le Maire rapporte le dossier.

Puis, il met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.05 – Transformation d'un poste permanent.

Monsieur le Maire rapporte le dossier.

Puis, il met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.06 – Création d'un poste temporaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire rapporte le dossier.

Puis, il met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.07 – Recrutement temporaire d'agents contractuels de remplacement sur des emplois permanent – Délibération cadre.

Un amendement a été déposé par la liste « Printemps Boucaine ». Celui-ci vise à ajouter au projet de délibération l'alinéa suivant : « Deux fois par an, le Maire rendra compte au Conseil municipal des recrutements effectués, de leur justification et de leurs conditions d'embauche. »

Monsieur le Maire rappelle que l'information relative aux ressources humaines fait déjà l'objet de plusieurs dispositifs et est encadrée notamment lors du débat d'orientation budgétaire.

Cet amendement est soumis au Conseil municipal.
Aucune modification n'est apportée

Puis, Monsieur le Maire met aux voix la délibération : 32 voix pour, 1 contre (M. Hervé PLISSON) : **elle est adoptée à la majorité**

N°26.03.08 – Droit à la formation des élus.

Monsieur le Maire rapporte le dossier.

Un amendement a été déposé par la liste « Vivre mieux à Bouc-Bel-Air ». Celui-ci vise à augmenter l'enveloppe budgétaire, à garantir une répartition équitable des crédits et à simplifier la procédure administrative en supprimant le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif sur le choix des formations.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la délibération les dispositions suivantes :
« Ces frais annexes seront remboursés sur le budget général et non sur le budget dédié à la formation. »
« Le Maire ne portera pas de jugement sur l'opportunité de la thématique choisie. »

Cet amendement est soumis au Conseil municipal.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix la délibération : 29 voix pour, 1 abstention (M. Hervé PLISSON), 3 voix contre (Mme MARTIN, MM. AUBRY et DENIAU) : **elle est adoptée à la majorité**

N°26.03.09 – Demande de subvention auprès du conseil départemental des Bouches-du- Rhône – travaux d'amélioration de la forêt communale - programme 2026.

Monsieur BERGÈRE rapporte le dossier.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.10 – Bilan des acquisitions / cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2025.

Monsieur DAURELLE présente le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2025.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.11 – Convention d'accompagnement avec le conseil d'architecture d'urbanisme et de développement (CAUE) des Bouches-du-Rhône pour le suivi de l'opération façades « Embellissement des façades et des paysages de Provence » entre le Conseil départemental des Bouches-du Rhône.

Monsieur DAURELLE rapporte le dossier.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : **elle est adoptée à l'Unanimité**

N°26.03.12 - Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupe d'opposition « Vivre mieux à Bouc-Bel-Air » a déposé deux questions diverses, l'une relative à la résidence « Bel Ombre » et à ses aménagements connexes, l'autre portant sur les prérogatives des élus, et que la liste « Printemps Boucain » a déposé une question diverse relative au rachat des locaux de l'ancienne école des Chabauds, auxquelles il a répondu.

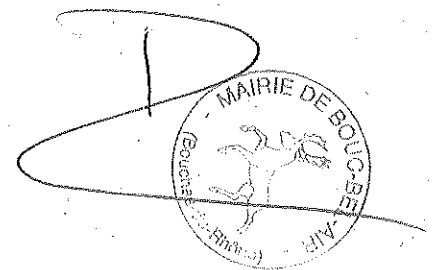
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Bouc Bel Air, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance
Julien SIMIONE



Le Maire
Mathieu PIETRI



Affiché en exécution de l'article
L 2121 25 du Code Général des
Collectivités Territoriales

